



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

### COMMISSION RESTREINTE DU 23 DECEMBRE 2021

**Présidence de :** Madame ORAIN Stéphanie

**Présents :** Madame LOUIN Pierrette, Messieurs HUGUET Marcel et MORICE Jean-Paul

**MATCH D1 - POULE B : FOUGERES FC 1 / CHATILLON PRINCE 1 du 19/12/2021 :**

La Commission,  
Pris connaissance du dossier de ce match non joué,  
Attendu que ce match était officiellement fixé au stade JEAN MANFREDI, comme indiqué sur Footclubs et sur le site du District d'Ille et Vilaine de Football,  
Qu'aucune demande de changement de terrain n'a été effectuée auprès du District par le club recevant, FOUGERES FC,  
Qu'il appartenait donc à l'équipe de FOUGERES FC de se présenter sur le terrain prévu officiellement pour la rencontre,  
Que l'arbitre et les joueurs de l'équipe de CHATILLON PRINCE se sont rendus, à juste titre, sur le terrain susnommé,  
Que, pour répondre à la demande du club recevant, ceux-ci se sont ensuite transportés au stade CHARLES BERTHELOT,  
Que plusieurs joueurs de l'équipe de Chatillon-Princé ont alors déclaré ne pas avoir les chaussures adaptées pour le terrain synthétique de ce stade,  
Que cette équipe a ensuite refusé de retourner au stade JEAN MANFREDI pour répondre à la nouvelle demande du club recevant,  
Que, compte-tenu du retard pris par les déplacements et tergiversations des uns et des autres, il était envisageable que la rencontre avec un coup d'envoi tardif risquait, à cette période de l'année, d'être interrompue par l'obscurité naissante.

En conséquence,

**Dit que la responsabilité des deux clubs est engagée pour la non tenue de la rencontre et donne match à jouer à la première date libre au calendrier, le 9 janvier 2022.**

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64